



Devoirs faits : un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs

publié le 31/10/2019 - mis à jour le 03/03/2020

Textes officiels

Descriptif :

Sites officiels de référence au dispositif Devoirs faits.

Une aide aux collégiens mise en place depuis novembre 2017

Il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Devoirs faits est étendu aux écoles situées dans les territoires ultramarins à la rentrée 2019.

En savoir plus sur le dispositif et sa mise en place :

- ▶ Sur le site du [Ministère](#) : *Devoirs faits : un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs*
- ▶ Sur le site [Eduscol](#) : *Devoirs faits, une aide aux devoirs pour les collégiens*